#03

VISION SYNDICALE

CSI Confédération syndicale internationale
Mars 2007

➔ P. Martinot

ITUC CSI IGB

Burkina Faso: L'informel au coeur d'une nouvelle solidarité

Comment développer des nouvelles formes de solidarité et de protection sociale adaptées aux besoins des travailleurs et travailleuses de l' informelle? Création de cinq syndicats par métiers, ouverture d'un espace de dialogue social, lancement d'une mutuelle de prévention sociale…. Les syndicats burkinabés sortent peu à peu l'informel de la marginalisation. Reportage et témoignages.

L'économie informelle enfin reconnu comme un moteur essentiel de l'économie

Face au poids grandissant de l'économie informelle, l'Etat développe une triple stratégie: appui financier, formalisation et fiscalisation.

Télécentres, maquis, ateliers de soudures, cybercentres, mutuelles, bronziers, vendeurs de bissap, calligraphes, teinturières, menuisiers, cireurs, cordonniers, écoles privées, centres de santé communautaire… L'économie informelle procure du travail à près de 80% de la population active et représente 27 % du produit intérieur brut. Derrière l'agriculture et l'élevage, c'est le troisième secteur le plus puissant de l'économie nationale. Dans certaines villes du pays, à Bobo Dioulasso par exemple, il contribue à 50% du produit local brut.

"Le gouvernement burkinabé reconnaît maintenant l'importance de l'économie informelle dans l'économie nationale et le poids qu'elle représente dans le budget de l'Etat", analyse Ibrahima Zakari, spécialiste de l'économie informelle auprès du Bureau International du Travail à Dakar. Il a pourtant fallu attendre les années 80 pour que les autorités se décident à considérer ce secteur comme une composante du paysage économique. Avant cette date, c'étaient la fonction publique, les industries et les services qui créaient l'emploi et la richesse nationale. Ensuite, sont venues les contraintes drastiques des programmes d'ajustements structurels, qui ont obligé l'Etat à dégraisser ses effectifs.

En une trentaine d'années, fort de ces millions de travailleurs, l'économie informelle s'est donc imposée à l'Etat, en apparaissant finalement comme un secteur capable de lui permettre de surmonter ses difficultés économiques. Et peut-être aussi de participer à redresser, à travers une imposition adaptée, les finances publiques.

L'économie informelle est devenue une priorité, souvent intégrée dans les plans de développement urbains et ruraux et bénéficiant de surcroît d'une stratégie de soutien financier.

Accès aux financements

Parallèlement à l'autofinancement du secteur (tontines, mutuelles,…) ou à son financement extérieur (partenaires internationaux, syndicats, ONG, etc.), l'Etat a créé différentes structures de financements accessibles aux différents publics cibles de l'économie informelle.

Le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), créé en 1990, dépend du ministère de l'Economie et des Finances. Il s'adresse aux femmes de l'informel, aux groupements féminins ainsi qu'aux dirigeantes de petites entreprises. Fin décembre 2005, le FAARF avait octroyé plus de 20 milliards de FCFA (environ 30,5 millions d'euros) à 642.000 femmes.

"Les crédits sont assortis de formations en gestion et en marketing, précise Bernadette Ouattara, directrice du FAARF. Notre public est constitué à 90% de femmes analphabètes. Elles sont accompagnées en permanence par des animatrices de terrain suivant leur dossier de financement et de recouvrement. En prenant un crédit, les femmes cotisent également à un fonds de garantie qui constitue leur épargne personnelle. A terme, nous espérons qu'elles puissent utiliser

cette épargne pour se passer du crédit".

Cet accès au crédit ne fait pas nécessairement sortir les femmes de l'informel. Seules 2 à 3 % ont formalisé leur activité. Elles développent la plupart du temps une économie de subsistance avec une faible capacité de réinvestissement des fonds.

"Avec les groupements féminins, poursuit Bernadette Ouattara, nous ne plafonnons plus le crédit. Leur capacité de production augmente et nous réfléchissons avec elles à la commercialisation."

Autre exemple de l'investissement des pouvoirs publics burkinabè, le Fonds d'appui au secteur informel (FASI). Attaché au ministère de l'Emploi et de la Jeunesse, c'est un projet issu des engagements nationaux du Président du Faso. Son principe est de lutter contre la pauvreté en faisant la promotion du secteur informel. Le FASI dispose d'une enveloppe annuelle de 500.000.000 FCFA (762.195 euros) en provenance du budget de l'Etat et d'un partenariat avec la République de Chine.

En 2005, 1.202 projets ont été soutenus principalement dans les secteurs du commerce, de l'artisanat de production (ateliers de couture, de soudure,…), des services (salon de coiffure, studio photo,…) et de l'artisanat d'art.

Le FASI soutient également les activités initiées par les personnes handicapées en proposant un taux d'intérêt préférentiel de 4% contre 13% pour les autres secteurs.

"Le secteur informel est délaissé par les banques commerciales, explique Oumar Zoromé, chargé d'études au FASI. Depuis le début du Fonds en 1998, nous avons un taux de recouvrement des crédits de 90%. Cela souligne la qualité des projets, les compétences et le sérieux de leurs promoteurs. Le FASI est aussi créateurs d'emplois: en 6 ans, les projets soutenus ont créés 6.795 emplois tout en consolidant plus de 16.000 postes de travail."

Les crédits du FASI permettent les investissements en matériel. Ils peuvent aussi constituer une avance de trésorerie. Jean Zongo, un artisan du cuir, en est à son quatrième prêt. Durant des années, son atelier et sa boutique se trouvaient à Gounghin, un quartier populaire et assez peu touristique de Ouagadougou. Ses différents crédits lui ont permis de parfaire sa formation et d'acquérir du matériel plus performant. Aujourd'hui, il a ouvert sa boutique d'articles de cuir en face d'un grand hôtel de la capitale. Il travaille en permanence avec quatre apprentis.

Une stratégie pour mieux fiscaliser

Bien sûr, l'implication de l'Etat n'est pas exempte de reproches et beaucoup d'artisans vous expliqueront les démarches clientélistes nécessaires pour accéder au crédit. Cet appui aux acteurs de l'informel fait également partie d'une stratégie plus globale pour formaliser ces acteurs. En accédant aux crédits, les travailleurs fournissent leur identité et doivent se stabiliser, tout bénéfice pour les autorités lors de la perception des impôts.

"Le secteur informel échappe largement à l'impôt, explique Adama Zerbo, ingénieur statisticien de la BCEAO (Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest), car les administrations fiscales n'ont pas les moyens suffisants pour localiser et identifier les acteurs de l'informel. Toutefois, les strates les défavorisées de l'informel (comme le commerce alimentaire de base) devraient pouvoir échapper à cet impôt car il ne faut pas que celui-ci soit supérieur au revenu".

Lors d'une étude réalisée récemment à Bobo Dioulasso, deuxième ville du pays, Adama Zerbo a estimé que les recettes fiscales de l'économie informelle n'ont atteint qu'un cinquième du potentiel qu'elles auraient pu générer (un milliard perçu sur cinq milliards de FCFA, soit quelque 7,6 millions d'euros, que la commune pourrait percevoir avec un taux de recouvrement de 100% de l'impôt).

"Je réfléchis à un modèle d'optimalisation de l'impôt tenant compte des différentes strates du secteur informel, conclut Adama Zerbo. Car il ne sera efficace que si le contribuable voit le fruit de sa participation. Si le citoyen ne voit pas l'impact de l'impôt sur sa collectivité, son aversion aux taxes augmente".

"Les mairies, analyse Bernadette Ouattara du FAARF, prennent aussi l'habitude de financer les boutiques des commerçants afin de les stabiliser. Le secteur est tellement mobile qu'il est impossible d'imposer tout le monde. Les commerçants formalisés se plaignent énormément de la concurrence déloyale causée par des concurrents informels qui ne paient pas l'impôt. Actuellement, dans une logique de compensation, les imposés paient pour les non-imposés. Demain, si le secteur est bien organisé et que tout le monde est répertorié, les taux d'imposition diminueront."

Appui financier d'une part, stratégie d'imposition d'autre part, le rapport entre l'économie informelle et l'Etat est toujours ambigu. Néanmoins, la volonté existe de mieux se comprendre et de limiter les sources de tensions. Intégrée dans le développement des villes et du pays, l'économie informelle sort de la marginalité et bénéficie d'une politique destinée à améliorer sa structuration et sa production.

- 80 % de la population active travaille dans l'économie informelle.
- 70% des travailleurs et travailleuses de l'informel ont moins de 40 ans.
- Niveau d'instruction dans l'informel: 80% d'illettrés, 16% niveau primaire, 3,8 % niveau secondaire, 0,2% niveau supérieur.
- Contribution du secteur informel au produit intérieur brut: 27%.

Faute de cadre législatif, c'est "la débrouille"

L'inadaptation et les carences de la législation du travail maintiennent les acteurs de l'économie informelle à la frontière du droit.

Georges travaille dans une "cave de quartier" (il est brasseur). Il porte des caisses de bières et de sucreries 12 heures par jour, pour un salaire mensuel de 18.000 FCFA. A 15 ans, Solange est employée de maison. Levée chaque matin à 5h30, elle travaille sept jours sur sept. Moussa est apprenti-soudeur. Il soude à l'arc sans lunette de protection. Yacouba est journaliste dans une radio locale. Il n'a pas de contrat de travail et perçoit 30.000 FCFA de salaire.

Partout le même constat, l'économie informelle évolue en marge de toute législation du travail. "D'ailleurs, s'interroge Colette Lefevre, directrice régionale à l'Inspection du travail de Ouagadougou, peut-on vraiment réglementer le secteur informel? Si on le réglemente, c'est qu'il n'est plus informel!".

Devant la porte de son service, plusieurs personnes font la file. Des hommes, des femmes, des jeunes et des personnes âgées… La tension se lit sur leur visage. Les signes d'une rancoeur trop longtemps contenue à propos de leurs conditions de travail. Aujourd'hui, ils franchissent un pas important. Tous sont venus déposer plainte contre leur employeur.

"Les travailleurs de l'informel, poursuit Colette Lefevre, viennent à nous seulement lorsqu'il y a conflit avec leur patron: un retard de paiement, des salaires indécents ou encore l'absence de congés. Nous enregistrons leur plainte et, si cela s'avère fondé, ce qui est souvent le cas, nous appliquons les dispositions prévues dans le Code du travail. Même si le contrat est verbal, le travailleur doit pouvoir entrer en possession de ses droits. La difficulté de ce type de contrat est de déterminer le début de la relation de travail. C'est la bonne foi des parties qui joue. Ce n'est pas évident".

Salaire minimum non respecté et non-inscription à la sécurité sociale

Le Code du travail burkinabé ignore les travailleurs informels en tant que tels et ne les reconnaît que par assimilation aux travailleurs formels. Le SMIG burkinabè s'élève à 28.811 FCFA (44 euros), mais beaucoup d'employeurs ne respectent pas ce barème. Les travailleurs ne sont pas déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale et ne bénéficient d'aucune couverture sociale. Sans scrupules, certains patrons font travailler des enfants (voir encadré page 12). Le tableau est sombre et les infractions nombreuses.

Le ministère du Travail a créé une direction de la Promotion du secteur informel, c'est un premier pas. Des textes législatifs voient progressivement le jour, notamment ceux

qui réglementent le travail des gens de maison.

Mais malgré ces progrès, les acteurs de la société civile (syndicats, ONG, associations, etc.) restent toujours à l'avant-plan des innovations juridiques et sociales.

"A la demande des syndicats, rappelle Colette Lefevre, le gouvernement burkinabé vient d'adopter un texte de loi pour étendre les bénéfices de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Des négociations sont en cours avec la Caisse nationale de sécurité sociale pour étendre les droits à ces travailleurs".

Le PRASEI (projet des centrales syndicales, du BIT et de DANIDA) a ainsi créé une mutuelle de prévoyance sociale (MUPRESSI) accessible aux travailleurs de l'informel (voir page 10). Mais encore faut-il qu'ils cotisent… ce qui n'est pas évident, soit parce qu'ils n'ont pas assez de revenus pour le faire, soit parce qu'ils ne perçoivent pas encore la nécessité de s'affilier.

La faible protection sociale des travailleurs et travailleuses n'est pas la seule lacune de l'Etat dans la reconnaissance légale des acteurs de l'économie informelle. Actuellement encore, le cadre institutionnel n'intègre pas les spécificités des acteurs et des unités de productions informelles dans ses textes statutaires.

La réglementation de la profession d'artisan suffit à elle seule pour exposer ce manque de reconnaissance des autorités. Elle mentionne les certificats et diplômes d'enseignement technique nécessaires pour bénéficier du statut d'ouvrier, une disposition qui, de facto, prive de statut une grande majorité des travailleurs actifs dans l'informel, analphabètes ou très peu scolarisés. Même incohérence des textes pour obtenir le statut d'entreprise artisanale. Et sans ce statut, le travailleur ne peut s'inscrire au registre de la Chambre de commerce et donc, ne peut accéder aux différents types de marchés publics.

L'absence de dispositions spécifiques empêche donc une grande partie des travailleurs de pouvoir formaliser leur activité en les confinant malgré eux dans l'illégalité.

En attendant que sous la pression de la société civile, l'Etat progresse encore sur le chemin d'un Code du travail adapté, d'une législation fiscale et d'un cadre institutionnel global approprié, c'est "la débrouille", un flirt quotidien avec la loi ou l'absence de loi.

(Source: "Secteur informel –fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales: le cas du Burkina-Faso", Bertrand Gaufryau et Carlos Maldonado, BIT).

Priorité à la syndicalisation et à la protection sociale

Dans le cadre du projet pilote PRASEI, les syndicats ont gagné la confiance des acteurs de l'informel, mis sur pied un espace de dialogue tripartie et une mutuelle.

Rood Wooko, le marché central de Ouagadougou, est l'un des plus importants marchés d'Afrique de l'Ouest. Le 27 mai 2003, quand le feu ravage les installations du marché, un pan entier de l'économie burkinabé s'envole en fumée, le poumon économique du pays est touché en plein coeur. A cette heure matinale de la journée, près de 10.000 commerçants s'activent derrière leur comptoir, 7.000 de plus que le nombre d'emplacements légalement autorisés par la Mairie, 7.000 de trop pour les compagnies d'assurances qui rechigneront à intervenir. En quelques minutes, un quartier du marché central s'embrase. Le feu n'épargne rien: les marchandises des étalages, les stocks et … des centaines de millions de francs CFA en petites coupures. Les commerçants ont l'habitude d'emballer soigneusement leurs économies dans des petits sacs en plastique noir cachés au fond de leur magasin plutôt que de les déposer en banque. Les billets de 5.000 et de 10.000 FCFA attisent les flammes en même tant que la rancoeur des commerçants du marché.

Au lendemain de ce tragique incendie, les questions fusent sur les origines du drame et les conséquences sociales qu'il va entraîner pour les petits et grands commerçants ainsi que pour les milliers de travailleurs "à la tâche" occupés quotidiennement dans les allées du marché.

Depuis cette date, Rood Wooko n'est plus qu'un marché fantôme. Les anciennes publicités calcinées et les barres métalliques tordues par la chaleur du feu témoignent encore aujourd'hui du désastre. Et pendant que les spéculations sur la reconstruction du marché agitent les hautes sphères du pouvoir, des milliers de travailleurs et travailleuses informels attendent de retrouver un emploi… sans aucune protection sociale.

Les syndicats burkinabés n'ont pas attendu ce fait divers pour se lancer sur le chemin de la syndicalisation des travailleurs et travailleuses informels, pour mieux assurer la défense de leurs droits et intérêts matériels et moraux.

Le long chemin de la syndicalisation

Dès 1948, la Confédération nationale des travailleurs du Burkina (CNTB) attire dans ses rangs de nombreux travailleurs de l'informel. En 1966, suivant leur leader charismatique Joseph Ouedraogo et accompagnés par différents partis politiques dont le Mouvement de libération nationale du Professeur Ki-Zerbo, ces travailleurs déclencheront un soulèvement populaire historique, renversant le Président Maurice Yaméogo. La mobilisation syndicale fait encore parler d'elle en décembre 1975. Dénonçant la baisse des salaires prévue pour acheter des véhicules de fonction, les centrales syndicales déclenchent une grève générale amenant les autorités à abandonner leur projet. Créée en 1991, l'Organisation nationale des syndicats libres (ONSL) choisit également d'organiser les travailleurs de l'informel, consciente de la force qu'ils constituent tant en zones urbaines que rurales.

"A l'époque, se souvient Jean Apollinaire Kafando, Secrétaire général national à la formation, à l'éducation et à la recherche de l'ONSL, notre syndicat était la seule organisation à se préoccuper du secteur de manière structurée. Nous avions des contacts avec les bouchers, les taximen, les vendeurs et vendeuses de fruits et légumes, les planteurs. On observait une bonne réceptivité de ces différents secteurs professionnels à l'action syndicale, mais

•••

•••

malheureusement ces gens attendaient des moyens financiers pour soutenir leur engagement et nous n'en avions pas". Ce fut un chemin lent et plein d'obstacles, avec quelques sursauts de mobilisation lors de certaines grèves.

Attention particulière aux femmes

Les autres centrales syndicales du Burkina Faso, la Confédération générale du travail du Burkina (CGTB), la Confédération syndicale burkinabé (CSB), Force ouvrière/Union nationale des syndicats libres (FO/UNSL), l'Union générale des travailleurs du Burkina (UGTB) et l'Union syndicale des travailleurs du Burkina (USTB) développeront elles aussi des structures défendant les intérêts des travailleurs de l'informel, avec une attention particulière portée aux femmes.

Traditionnellement tournés vers les secteurs professionnels et structurés de l'économie moderne, les syndicats mesurent les champs d'intervention possibles et s'appuyant sur la loi portant sur la liberté d'association à but non lucratif de 1992, ils vont multiplier les initiatives destinées à valoriser le travail fourni par ces travailleurs et travailleuses tout en défendant leurs intérêts. Les associations corporatistes et les coopératives de production et de commercialisation voient le jour par dizaines. A travers elles, les syndicats espèrent

Eliane Ouedraogo (SYNACEB)

Impôts, Sida, statut des apprentis…Eliane, esthéticienne, jongle au quotidien entre son travail et ses objectifs syndicaux.

Son salon de coiffure et de soins esthétiques est situé à la Cité An III, à deux pas de la Place de la Révolution et juste en face du siège du journal satirique le plus lu du Burkina, le JJ (Journal du Jeudi). Un quartier aujourd'hui relativement prospère.

Samedi, 9h00… En soulevant le volet mécanique de son salon, Eliane Ouedraogo scrute le ciel. Chargé de nuages noirs, il annonce un orage dont Ouaga est coutumier durant l'hivernage. Mauvaise journée en perspective… Par temps de pluie, les clientes hésitent à venir se faire tresser. Eliane n'ose imaginer la recette du jour. Par contre, les charges mensuelles de son salon, elle les connaît par coeur: 52.000 FCFA (80 Euros) de loyer, 20.000 FCFA (30,5 Euros) de charges, le salaire des deux coiffeuses et puis l'impôt du secteur informel, qu'à tout instant, les agents de l'administration fiscale peuvent venir réclamer au salon.

L'aspect arbitraire de cette imposition a poussé Eliane Ouedraogo à s'engager dans la lutte syndicale. En dépit des réticences de son mari. "Il est inquiet de mes absences prolongées du domicile familial. Les réunions sont nombreuses et toutes les heures passées en dehors du salon constituent un sérieux manque à gagner". Active aujourd'hui au sein du Syndicat national des coiffeuses et esthéticiennes du Burkina (SYNACEB), un des 5 syndicats créés par le PRASEI, Eliane met 17 ans de métier au service de sa profession. Et le problème de l'impôt n'est pas le seul qu'elle a envie de régler entre deux soins de beauté.

Concrètement, elle voudrait réfléchir au statut de l'apprenti-coiffeur. "Actuellement, l'absence de contrat empoisonne les relations professionnelles: les patrons ne respectent pas les horaires des apprenti(e)s, ceux-ci ne respectent pas leurs engagements. A la veille des fêtes, ils vous laissent tomber pour aller à la concurrence…".

L'autre combat syndical d'Eliane Ouedraogo concerne les risques professionnels. Le VIH/SIDA s'invite dans les salons de coiffures et d'esthétique. Lors des séances d'épilation par exemple, l'usage multiple des lames de rasoir est un risque réel pour la cliente. "Grâce au SYNACEB, nous avons bénéficié de formations sur le VIH/SIDA. A notre tour, nous faisons des séances de sensibilisation pour nos affiliées".

Eliane Ouedraogo fait partie d'une nouvelle génération de syndicalistes au Burkina Faso, qui veulent mener des actions précises, aussi efficaces que son coup de ciseau.

permettre aux travailleurs de bénéficier de protections sociales, de renforcer leur capacité de production et de créer un rapport de force pour se faire reconnaître par les autorités. Les femmes bénéficieront particulièrement de l'attention des syndicats, avec une priorité : leur accès à l'éducation.

En quelques années, se développe ainsi une véritable politique syndicale en faveur de l'économie informelle au sein des différentes centrales, avec pour axes de travail prioritaires: la formation professionnelle et la sensibilisation à l'action syndicale. Les syndicats encouragent les travailleuses et travailleurs de l'informel à se doter d'organisations représentatives et à favoriser la mise en place de mécanismes de concertation pour permettre à des organismes nationaux d'améliorer les opérations techniques et financières visant à améliorer les conditions de travail et de revenus de l'économie informelle. Ils rapprochent aussi les acteurs de l'informel des pouvoirs publics afin que des micro-entreprises puissent accéder aux marchés publics d'Etat.

Le PRASEI, un ambitieux projet sous-régional

Au niveau international, la réflexion est en marche également. La protection sociale des travailleurs et des travailleuses devient une priorité majeure pour le mouvement syndical international comme pour le Bureau international du travail (BIT). En novembre 1998, dans le cadre d'un projet sous-régional, le BIT, DANIDA (coopération danoise) et les centrales syndicales burkinabés (CGTB – CNTB – CSB – FO/UNSL – ONSL – UGTB – USTB) décident de soutenir la structuration embryonnaire du secteur. La participation des travailleurs et des travailleuses est requise car le projet repose essentiellement sur le développement des ressources humaines du secteur. Le défi du Programme de renforcement de l'action syndicale dans l'économie informelle (PRASEI) est ambitieux: mobiliser et organiser les travailleurs dans des structures représentatives (groupements professionnels et syndicats) et développer des services sociaux (coopératives et mutuelles). Progressivement, il s'agit d'amener les acteurs à résoudre eux-mêmes leurs problèmes et développer un climat de confiance et de compréhension mutuelles entre les acteurs et les organisations syndicales d'une part, entre ces deux entités et les pouvoirs publics d'autre part. Pour Mamadou Nama, Secrétaire général de l'Union syndicale des travailleurs burkinabés (USTB), "ce projet a permis de donner une âme à ce mouvement et de mieux contrôler les activités à caractère revendicatif".

En 1999, dans le cadre d'une recherche liée à ce projet, cinq corps de métier sont identifiés pour devenir progressivement des groupements professionnels nationaux: les vendeurs de fruits et légumes, les réparateurs d'engins à deux roues, les coiffeurs/coiffeuses, les forgerons/soudeurs et les tailleurs/couturières. La logique du projet est d'en faire ensuite des syndicats professionnels.

La force collective de négociation

Dans un premier temps, cet intérêt syndical pour l'informel reçoit parfois un accueil mitigé. En cause notamment, la volonté des autorités de recenser les travailleurs pour les intégrer aux statistiques de l'Etat. "Pour valoriser la richesse produite par l'économie informelle, explique Soumaïla Lingani, coordonateur national du PRASEI, l'Etat burkinabé a voulu procéder à l'identification des travailleurs. En émettant des cartes de travailleurs de l'économie informelle, les

autorités espéraient procéder à la perception d'un impôt supplémentaire". Mais cette mesure a un impact négatif sur les actions syndicales et le démarrage du projet. Par peur d'être identifiés, les travailleurs se sont dans un premier temps méfiés de l'approche des syndicats.

"En 1999, se souvient Soumaïla Lingani, nous avons sillonné tout le pays. Sans argent et sans matériel de promotion, nous avons sensibilisé les travailleurs. Nous leur avons parlé de leurs droits, de leurs devoirs et de l'esprit de solidarité qui fonde les relations au sein du monde du travail".

Ce travail de sensibilisation s'avère finalement payant fin 2000. Lors d'une campagne de nettoyage de sa ville dont il est le spécialiste à la veille des sommets internationaux, Simon Compaoré, le maire de Ouagadougou, fait déguerpir les vendeurs installés sur les trottoirs de la capitale. Ouaga, "ville propre", repousse à la périphérie plusieurs milliers de vendeurs informels. Cette campagne marque un tournant dans la reconnaissance du secteur informel. Les centrales se mobilisent et interviennent auprès du maire pour réclamer l'agrandissement de certains marchés et des lieux de vente stables pour les vendeurs de rues. Elles sont en partie entendues par les autorités. Pour Soumaïal Lingani, "cet événement et cette capacité de négociation ont permis aux organisations syndicales de gagner la confiance des acteurs de l'informel".

Cette confiance, les 550 animateurs du PRASEI vont en avoir besoin pour sensibiliser les travailleurs burkinabés en plus

... nous avons sillonné tout le pays. Sans argent et sans matériel de promotion, nous avons sensibilisé les travailleurs sur leurs droits, leurs devoirs et l'esprit de solidarité...

Soumaïla Linguani (coordinateur PRASEI)

•••

grand nombre à l'action syndicale. Après avoir eux-mêmes bénéficié d'une formation à l'action syndicale, ils descendent au coeur des 14 provinces du pays pour expliquer les droits et les devoirs du travailleur. Dans les marchés, au bord des routes, dans les ateliers, ils rencontrent des milliers de travailleurs actifs dans les cinq secteurs professionnels identifiés. "Lors des sensibilisations, raconte Moussa Nama, du Bureau ONSL du secteur informel, beaucoup de travailleurs ont compris que c'est grâce au syndicat qu'ils pourront retrouver leur droit et leur dignité. Mais pour les regrouper, c'est plus difficile. Les politiciens étaient passés avant nous en les mettant en garde et en leur disant notamment que les syndicats sont les adversaires du pouvoir. Ces propos ont constitué un frein à la syndicalisation".

"Au départ, les femmes vendeuses n'étaient pas motivées, reconnaît Victorine Ouedraogo, présidente du Comité des femmes de l'ONSL. Elles voulaient du concret, des chambres froides pour leurs légumes et des séchoirs pour les fruits. Elles réclamaient également des formations techniques. Bref, elles voulaient voir avant de s'engager. Car, contrairement aux partis politiques qui viennent les flatter avec des pagnes et des t-shirts, les syndicats n'ont rien à donner. Mais finalement, elles se sont montrées intéressées quand nous avons parlé de la mutuelle de prévoyance sociale".

Surmonter la méfiance

En 2005, les cinq groupements professionnels deviennent des syndicats enregistrés auprès des autorités. Ses structures représentatives (SYNATEDRA, SYNATRAFLA, SYNACEB, SYNATRAFOS, SYNATRACA) permettent aux travailleurs d'exprimer leurs préoccupations: ils réclament des formations professionnelles et syndicales ainsi qu'une sensibilisation à l'éducation ouvrière. Mais surtout, ces syndicats sont pour eux une tribune de revendications, pour enfin pouvoir faire entendre leur voix auprès de l'Etat. Cet espace de concertation et de dialogue est rendu possible

Antoine Ouedraogo (SYNATEDRA)

Salubrité, sécurité, formation… Antoine, réparateur de deux roues, veut secouer les autorités de leur inertie.

Fourches de vélos redressées, roues dévoilées, chaînes raccourcies… Avec 29 ans de métier à son compteur personnel, des milliers de P50 (mobylette la plus vendue au Burkina Faso) ont bénéficié du génie mécanique d'Antoine Ouedraogo. 8m^2 au sol et 6 tôles ondulées pour le protéger du soleil, voilà la parcelle où règne le roi de la petite reine au marché des cycles de Samandin, le plus important marché aux deux roues du Burkina Faso depuis que les réparateurs du marché Rood Wooko ont quitté les lieux suite à l'incendie de mai 2003.

S'il a décidé de s'illustrer au sein du SYNATEDRA, c'est pour dénoncer l'inertie des autorités dans ce marché où s'entassent près de 2.000 ateliers. Antoine lutte contre l'insalubrité des lieux: il a proposé la construction d'un vaste bassin pour laver les 2 roues avec un passage régulier des pompiers pour récolter les eaux usées.

Antoine réfléchit à la sécurité du marché: il a rassemblé les corps de métiers par zone géographique, plaçant notamment les soudeurs en périphérie. Antoine pense à l'avenir: il a organisé des formations de recyclage professionnel pour maîtriser l'évolution technique des motos débarquant de Chine et de Corée du Sud.

Bref, Antoine conçoit son action syndicale comme une succession de gestes concrets. Au sein du syndicat des deux roues, il a trouvé un espace pour doper le moral des réparateurs et mettre les autorités devant leurs responsabilités. Car chaque mois, lui aussi, il paie une redevance municipale pour son atelier.

grâce au Conseil national de l'économie informelle (CNEI).

"Le CNEI, explique Soumaïla Lingani, regroupe autour d'une même table les représentants de l'Etat, du patronat et de l'économie informelle. C'est donc une instance qui permet de recueillir les revendications des travailleurs, de réfléchir aux conditions de vie de ces travailleurs et de discuter avec les différents interlocuteurs des solutions possibles".

Soulager la pression fiscale

Principale priorité des travailleurs de l'informel: la pression fiscale. Il ne se passe pas une journée sans qu'un atelier ne soit obligé de fermer ses portes parce que son propriétaire n'a pas payé ses impôts. Les fonctionnaires de l'Administration quittent alors les lieux, la conscience tranquille du travail bien fait. Par contre, devant ces démarches souvent arbitraires, l'incompréhension est totale pour le travailleur. "Ils me réclament 42.000 FCFA pour l'année, dénonce Moussa, propriétaire d'une petite papeterie de rue, c'est plus que mon capital. En contrepartie, que m'offre l'Etat?"

Lors d'une prochaine réunion du CNEI, les représentants des travailleurs évoqueront le caractère souvent arbitraire des fiches d'impôts. Ils réclameront également à l'administration fiscale de mettre en place un système d'informations et des séances de sensibilisation expliquant les raisons d'être de l'impôt. Enfin, en réponse à la demande d'une grande majorité des travailleurs de l'informel, ils solliciteront un étalement des paiements de l'impôt.

Espace de dialogue tripartie et mutuelle

Mais au-delà de l'instrument du CNEI, la mise en place de la Mutuelle de prévoyance sociale des travailleurs du secteur informel (MUPRESSI) est très certainement la structure clé qui devrait permettra au PRASEI d'atteindre ses objectifs (voir article sur la MUPRESSI à la page 10)

En conclusion, fin 2005, après sept ans d'activités, le projet est parvenu à structurer cinq corps de métiers organisés successivement en Groupement professionnel national et aujourd'hui en syndicats autonomes. La MUPRESSI et le CNEI complètent cette structuration en offrant une reconnaissance sociale au travailleur et une plate-forme de négociations.

"L'impact est très important pour les travailleurs, souligne Soumaïla Lingani. Avant, ils étaient dans des associations disparates souvent manipulées par les politiques. Les syndicats font la part des choses et les travailleurs de l'informel ont pris conscience à travers ce projet que le seul cadre pour améliorer les conditions de vie reste le mouvement syndical, qui désormais les intègre dans toutes ses activités".

"Observer sur le terrain que les cinq syndicats issus de ce projet mènent des activités de sensibilisation et de formation syndicale est un constat positif, conclut Ibrahima Zakari du BIT/ACTRAV. Ils développent même davantage d'initiatives que les centrales. Bien sûr, la volonté de cotisation des travailleurs n'est pas optimale. Il faudra encore expliquer avec persévérance l'intérêt de se syndicaliser, expliquer que le prix de la cotisation n'excède pas le prix de la bière que les travailleurs boivent souvent quotidiennement".

Un projet pilote qui pourrait inspirer d'autres pays

La reconstruction du marché Rood Wooko est à l'agenda des revendications des acteurs de l'économie informelle. Pourtant dispersés aux quatre coins de Ouagadougou depuis l'incendie, les vendeuses de fruits et légumes, les réparateurs de vélos ou les tailleurs ont trouvé dans le PRASEI les stratégies collectives pour mener à bien leurs revendications.

Pour le BIT, ce projet pilote mené au Burkina Faso ainsi qu'au Niger et au Mali ne restera pas sans suite. "Après avoir tiré les conclusions, promet Ibrahima Zakari, le BIT prendra soin d'en discuter avec ses partenaires au développement afin d'étendre le projet à d'autres pays."

Les femmes se mobilisent car elles voient l'intérêt qu'elles peuvent retirer de leurs engagement syndical.

Hélène Sawadogo (Secrétaire générale SYNATRAFLA)

Protéger la maternité

A l'occasion de la Journée internationale de la femme du 8 mars, la CSI publie un portrait vidéo de Salissa qui illustre la priorité d'action du mouvement syndical international pour ce 8 mars 2007, à savoir la protection de la maternité.

Salissa est jardinière à Loumbila, petit village de la périphérie de Ouagadougou.

Elle est également jeune maman de son deuxième enfant. Mais 10 jours après l'accouchement, elle reprenait déjà le chemin du travail. 10 heures de jardinage quotidien, une occupation obligatoire si elle veut nourrir sa famille.

Jusqu'à présent le congé de maternité est un luxe réservé à une petite minorité de femmes travailleuses salariées burkinabés qui bénéficient d'une sécurité sociale. Mais dans cette vidéo, Helene Sawadogo, la responsable du Syndicat national des travailleurs des fruits et légumes et assimilés (le SYNATRAFLA) explique comment la syndicalisation en marche de l'économie informelle peut soutenir les jeunes mamans et envisager de leur faire profiter à l'avenir d'un repos d'accouchement grâce à la nouvelle mutuelle de prévoyance sociale de l'informel, la MUPRESSI (voir page 10).

(Vous pouvez visionner cette vidéo sur le site web de la CSI à l'adresse: XXXXXXXXXXXXXX)

Une mutuelle de prévoyance sociale

Pour 1000 FCFA (1,52 euros) par mois, les travailleurs de l'informel bénéficient d'une protection sociale couvrant notamment les maladies professionnelles et les soins de santé. Une grande innovation sociale.

Créée le 27 février 2001, la Mutuelle de prévoyance sociale des travailleurs du secteur informel (MUPRESSI) est une composante essentielle du projet PRASEI. Elle est actuellement gérée par un comité de gestion de neuf membres élus lors d'une assemblée générale qui a regroupé les travailleurs des dix zones d'activité réparties dans le pays. Ce comité est lui-même supervisé par un comité de vérification qui contrôle le bon fonctionnement de la mutuelle.

La MUPRESSI est accessible à l'ensemble des travailleurs de l'économie informelle sans distinction. Le montant de l'adhésion est de 5.000 FCFA (7,6 euros) et la cotisation mensuelle fixée à 1.000 FCFA (1,52 euros). Pour s'inscrire, rien de plus simple: les travailleurs se rendent dans les bureaux-relais situés dans les quatre grandes villes du pays: Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou et Tenkodogo. Un dossier informatique personnel est ouvert pour suivre l'état des cotisations et des prestations.

Couverture sociale complète

En tant qu'institution mutualiste, la MUPRESSI propose une couverture sociale complète à ses membres. Elle assure la prévention des risques de santé, de sécurité au travail et des maladies professionnelles dans l'informel. Pour raisons médicales par exemple, le travailleur absent et sans activités pour une durée d'un mois pourra bénéficier de 25.000 FCFA (38 euros) et de 15.000 FCFA (22,8 euros) pour couvrir les frais d'ordonnance. Elle fait également la promotion des liens de solidarité. Lors des différents événements familiaux, le travailleur profitera de primes de naissance et de mariage (25.000 FCFA) ou d'un soutien financier pour organiser des funérailles aux ayant-droits (10.000 FCFA). Dans quelques mois, au terme des négociations entreprises avec la CNSS, la MUPRESSI offrira la possibilité de souscrire à une assurance vieillesse. Les travailleurs ayant au moins 15 ans de cotisation bénéficieront d'une pension de retraite. Enfin, elle permet aux adhérents en règle de cotisation d'accéder au microcrédit grâce au capital de 25.000.000 de FCFA octroyés par le BIT/DANIDA.

Encore trop peu d'affiliés

Actuellement, la MUPRESSI compte 332 membres. Un chiffre bien inférieur aux attentes des responsables et des partenaires du projet. Pour les promoteurs, ce démarrage lent est dû au manque de moyens consacrés à l'information et, par conséquent, au faible taux d'adhésion. Les rentrées financières ne permettent donc pas à ce jour de financer les services proposés. De son côté, le public n'entend pas s'affilier s'il n'a pas la certitude d'avoir accès aux services promis. Beaucoup de travailleurs regrettent aussi que la MUPRESSI ne consacre pas l'entièreté du capital de départ (25.000.000 FCFA soit 38.109 euros) à l'ouverture de microcrédits.

Conscient des contraintes, le BIT/DANIDA prévoit un appui complémentaire à la MUPRESSI, pour aider à finaliser les textes garantissant une reconnaissance officielle à la mutuelle, de même que pour poursuivre les formations du personnel dans le cadre des procédures de gestion, tout en mettant à leur disposition un logiciel informatique spécialisé pour la gestion de mutuelle.

"Les résultats devront suivre, espère Soumaïla Lingani, car les travailleurs attendent beaucoup de la MUPRESSI. C'est en tout cas notre meilleur atout pour attirer les membres vers le syndicalisme".

Malgré l'handicap, l'espoir de s'insérer par le travail

Une idée originale, un soutien syndical, et une farouche volonté de réussir… voilà les ingrédients de l'aventure humaine et économique exemplaire de Djigui Espoir qui redonne un sens à la vie de travailleuses handicapées.

La couleur pourpre, le parfum, tout y est… mais le bissap est en granulés! Une révolution dans la tradition culinaire burkinabé. Habituées à faire mijoter durant de longues minutes les fleurs d'hibiscus dans l'eau bouillante des marmites, les mamans devront peut-être revoir leurs recettes traditionnelles du jus de bissap, une boisson naturelle très réputée en Afrique de l'Ouest. Derrière cette innovation conditionnée en sachet de 200 grammes, il y a Djigui Espoir, une association de femmes handicapées installées à Pissy, dans la périphérie de Ouagadougou.

"Je suis moi-même handicapée, explique Marie Dominique Toe, Présidente de Djigui Espoir. Quand je suis venue m'installer à Ouagadougou, j'ai été marquée par le nombre de personnes handicapées vivant dans des conditions déplorables, abandonnées à leur propre sort, ignorées au sein même de leur propre famille. C'est ce qui m'a poussé à créer cette association".

Et Marie Dominique a de l'ambition: apprendre aux femmes les métiers appropriés à leur état physique et renforcer les liens de solidarité entre femmes handicapées. Les débuts s'avèrent difficiles. Les déplacements pour rechercher les partenaires, l'achat de la papeterie, le matériel de production, les frais de téléphone, les matières premières… Elle y consacre toute ses économies et l'argent de sa famille.

"Rapidement, deux partenaires nous ont fait confiance: Handicap International pour l'octroi d'un four solaire et la centrale syndicale burkinabé ONSL. Je ne connaissais pas le mouvement syndical. J'y ai reçu une écoute très attentive et j'ai perçu leur intérêt pour le développement personnel de la personne handicapée".

Avec l'appui de l'ONSL, la fondatrice finalise les statuts de l'association et rédige le règlement d'ordre intérieur. Djigui Espoir débute officiellement ses activités en 1996. Pour sortir les femmes handicapées de leur marginalité et de leur dépendance financière, l'association développe une activité économique dans le secteur agro-alimentaire. Mangues séchées, galettes de sésame, couscous de mil, piment en poudre, jus de bissap instantané… le client apprécie et le carnet de commande se remplit rapidement.

"Djigui Espoir apporte un soutien moral et financier aux femmes. Quand elles se rencontrent chaque matin, elles sont occupées par les activités de production et oublient leur

•••

64% de femmes

En 1996, l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a recensé 168.698 personnes handicapées, dont 64,44 % de femmes. 91,82 % de l'ensemble des personnes handicapées n'ont aucun niveau d'instruction. 4,70 % ont le niveau primaire, 1,93% le niveau secondaire et 0,24 % le niveau supérieur. Ce faible niveau d'instruction s'explique en partie par l'absence de structures d'enseignement spécialisées.

Editeur responsable:
Guy Ryder, Secrétaire général

CSI
5 Bld du Roi Albert II, Bte 1, 1210-Bruxelles, Belgique
Tel: +32 2 2240211, Fax: +32 2 2015815
E-Mail: press@ituc-csi.org • Site Web: http://www.ituc-csi.org
Reportage, rédaction et photos : **Pierre Martinot**
Rédactrice en Chef: **Natacha David**
Mise en page: **Vicente Cepedal**

handicap. Cela leur permet aussi de gagner de l'argent et de participer au budget familial. Une de nos membres peut aujourd'hui envoyer ses enfants à l'école".

L'ONSL a aussi impliqué Djigui Espoir dans diverses formations organisées au bénéfice de l'économie informelle. La gestion d'une association, les droits des travailleurs, le suivi d'un budget, toutes ces notions sont aujourd'hui mieux maîtrisées par l'équipe. Un appui institutionnel qu'elle sollicitait auprès des autorités de son pays, sans toutefois l'obtenir.

"Nous supplions l'Etat burkinabé d'intégrer la personne handicapée dans ses programmes de développement. Elle doit pouvoir trouver sa place dans la société sans pour autant être marginalisée. La femme handicapée est doublement pénalisée: d'une part, c'est une femme et d'autre part, elle est stigmatisée par son handicap. Ce que nous avons réussi à développer avec l'ONSL et d'autres partenaires, l'Etat doit aussi pouvoir le réaliser".

Preuve de sa croissance, Djigui Espoir vient de quitter la cour familiale des Toe. Trop petite et non conforme pour soutenir le développement de cette association en passe de devenir une véritable entreprise. Avec l'ONSL, elle entame les démarches auprès de la mairie de Boulmiougou qui lui concède une parcelle. Les nouveaux locaux sont bien sûr conçus pour accroître la production, mais ils ont avant tout été pensés pour respecter les diverses formes de handicap des travailleuses. Des passerelles d'accès en pente douce pour les chaises roulantes, des éviers surbaissés pour le nettoyage des fruits et légumes, des fours solaires adaptés… Même les horaires ont été réaménagés afin de pouvoir combiner le travail en atelier avec les tâches ménagères.

Aujourd'hui, 18 femmes sont actives au sein de Djigui Espoir. Elles évoluent au sein de la chaîne de production, respectant le planning de travail du jour. D'autres travailleuses intégreront l'équipe à l'issue de la prochaine assemblée générale.

Marie Dominique Toe, Présidente de Djigui Espoir.

"Pour ces femmes, c'est une nouvelle vie qui s'offre à elles. Avant, elles étaient plongées dans la déception. Leur vie n'avait pas de sens. A présent, en développant des produits alimentaires que des personnes valides vont acheter, elles se sentent utiles à la société. L'association les invite également à sensibiliser d'autres femmes handicapées pour qu'elles puissent croire, elles aussi, en leur potentiel".

Dans cette aventure humaine, l'appui informel de l'ONSL aura été le catalyseur des idées et des ambitions de l'association. Un rôle salutaire pour une population de travailleurs souvent marginalisés.

Enfants au travail

A la demande de 6 centrales syndicales burkinabè, Colette Lefevre a réalisé une étude sur le travail des enfants dans le secteur de la construction métallique. "Les familles pauvres n'envoient pas leurs enfants à l'école. Et plutôt que de les voir traîner dans la rue, ils préfèrent qu'ils travaillent dans un atelier. Les plus chanceux gagneront 1000 FCFA (1,52 euros) par jour, les autres 50 (0,08 euros) ou 100 FCFA (0,16 euros). Ou rien du tout ! Quelque soit la modicité de la somme, elle contribue à nourrir la famille. Lors de l'enquête, nous avons demandé à ces enfants s'ils souhaitaient changer de travail. Leur réponse est non ! Sans doute la crainte des patrons et des parents et aussi le fait qu'ils gagnent quelque chose".

L'étude débouche sur une série de recommandations. A charge des différents syndicats, à travers des actions de plaidoyer et de mobilisation sociale, d'en faire la promotion: faire respecter les limites d'âges conformément aux mesures du programme IPEC, instaurer des contrats d'apprentissage, légiférer les mesures de sécurité sur le lieu de travail, adapter le volume hebdomadaire de travail… et à charge des employeurs et de l'Etat de faire face à leurs responsabilités directes en matière de lutte contre le travail des enfants.